

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 2012-17**

Avis est donné par la soussignée, greffière par intérim de cette Ville que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu l'approbation requise par la loi, le tout tel que ci-après indiqué:

2012-17 intitulé « Règlement numéro 2012-17 modifiant le règlement numéro 2012-00 tel qu'amendé concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de façon à :

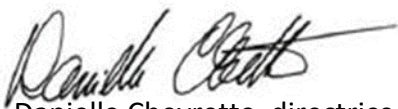
- Intégrer la section 41, « Dispositions applicables aux unités d'habitation accessoires ».
- Intégrer la section 42, « Dispositions applicables aux zones P-102 et P-106 (RécréoParc) »

- Avis de motion : 18 janvier 2022;
- Adoption par le conseil municipal du projet de règlement : 18 janvier 2022;
- Avis public de consultation écrite : 24 janvier au 9 février 2022;
- Adoption par le conseil municipal du règlement : 8 mars 2022;
- Émission du certificat de conformité par la MRC de Roussillon : 4 avril 2022.

Ce règlement est entré en vigueur le 4 avril 2022, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la municipalité ou en faisant une demande aux Services des affaires juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca

Donné à Sainte-Catherine, ce 6 avril 2022



Danielle Chevrette, directrice générale
Greffière par intérim